

ANNEXE 2

Adhérent d'Organisation de Producteurs
à compléter et à dater /signer au verso

Calamité agricole

« Pertes de récolte dues au GEL du 04 au 08 avril 2021 »

• Recto : (1/2) pour pommes, poires, kiwis, raisin de table, noisettes, amandes, châtaignes et noix

• Verso : (2/2) sur abricots, cerises, pêches, nectarines et prunes (de table et d'ente)

à compléter uniquement si vous n'avez pas déjà retourné le dossier calamités « fruits à noyaux »

Important : les quantités indiquées doivent être les quantités justifiées au moment du dépôt du dossier, notamment la part industrie est celle connue aujourd'hui (vendue ou stockée et identifiée « industrie » par agréage). Les modifications ou ajustements éventuels seront à signaler à tout moment pour une réévaluation du dossier.

Des vérifications seront également réalisées par les services de l'État au niveau des comptabilités, des stations fruitières et des OP.

JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2021

Nom et prénom, raison sociale du demandeur : _____

Commune : _____

N° PACAGE : 082 0 _ _ _ _ _

Culture	Récolte vendue en frais en quintaux (1)	Récolte vendue à l'industrie en quintaux (2)	La culture a-t-elle un contrat d'assurance Grêle O/N	SI OUI Indemnité d'assurance perçue en € (3)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre aide en dehors de l'assurance grêle indiquez le montant perçu en €	Surfaces couvertes par des filets para-grêle
Pommes bio						
Pommes Chanteclerc *						
Pommes Gala Fuji et autres*						
Pommes Golden Granny *						
Pommes Pink Lady *						
Poires						
Châtaignes						
Châtaignes Bio						
Kiwis						
Noisettes						
Noix						
Amandes						
Raisins de table						

* pommes en conventionnel=non bio

JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2021

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Commune : _____

N° PACAGE : 082 0 _ _ _ _ _

Culture	Récolte vendue en frais en quintaux	La culture a-t-elle un contrat d'assurance Grêle ? OUI / NON	Si OUI, Indemnité d'assurance perçue en € (1)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre indemnité d'assurance en dehors de l'assurance grêle, indiquez le montant perçu en €	Surfaces couvertes par des filets para-grêle
Abricots					
Cerises et bigarreaux					
Pêches, nectarines et brugnon					
Prunes américano-japonaises					
Prunes Président					
Autres Prunes européennes					
Pruneaux *					
Pruneaux bio *					

(1) : Joindre l'attestation d'indemnisation par l'assureur.

* : Veuillez indiquer la production de pruneaux transmise par l'OP pour 2021 et joindre le justificatif

Date et signature du déclarant

(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)

Cachet et Visa de l'OP